

Des Marocains se rebiffent contre la dictature du ramadan

En cette période de ramadan où, même en France, les personnes de culture musulmane qui ne souhaitent pas suivre ce jeûne forcé subissent brimades et agressions, certains ont le courage de revendiquer ce droit au Maroc.

Il faut savoir que le code pénal marocain comporte un article qui stipule : « Celui qui, notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane, rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion, est puni de l'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de 12 à 120 dirhams. »

Ainsi, pour avoir voulu organiser un pique-nique l'année dernière en plein ramadan, les membres du MALI (Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles) ont été interpellés par la police, insultés, menacés de mort et autres joyusetés qui ne surprendront personne ici.